

Département de la Haute-Loire  
Arrondissement de Brioude  
Canton du Pays de Lafayette  
Commune de Saint Georges d'Aurac

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 12/11/2020**

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le jeudi 12 novembre 2020 à 20 h00 sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, à la salle polyvalente, en respectant les « gestes barrières ».

Conseillers présents : Mesdames Françoise DOUBLET, Martine GIRE, Christine PEGHAIRE, Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Grégory PITOT.  
Absents excusés : Mesdames Aurélie BARLIER et Claudine PASTRE, Messieurs Yvon DARNE, et Jean-Claude TALLOBRE.  
Pouvoirs : Claudine PASTRE à Alain GARNIER ; Aurélie BARLIER à Georges BERINGER.

Secrétaire de séance : M. Gilles BERINGER.

- 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 07 octobre 2020** : pas de remarque.  
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.
- 2. Délibération : demande d'un particulier pour l'achat de deux parcelles issues de biens de sections de L'Huguenot (F 53 : contenance 25 ca ; F 55 : contenance 490 ca)** : Après exposé de la demande par M. le Maire, ce dernier propose de vendre le terrain 1,60 €/m<sup>2</sup>. Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition.  
M. le Maire convoquera en Mairie les ayants droits de ces biens de section, pour un vote sur l'avis de ces derniers. En cas d'accord des ayants droits, les terrains seront proposés au demandeur pour 1,60 €/m<sup>2</sup>, plus les frais de bornage et de notaire.
- 3. Délibération : transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la communauté de communes des rives du Haut-Allier ; courrier de la CCRHA**  
M. le Maire propose au Conseil de s'opposer au transfert de compétence PLU : adoptée à l'unanimité.
- 4. Délibération : demande d'aide financière par l'école élémentaire de Paulhaguet concernant un voyage scolaire pour deux enfants résidents sur notre commune**  
Ceci concerne un voyage pour les CE2, CM1 et CM2, sur le Canal du Midi durant 5 jours. La demande d'aide concerne les frais de transport (train + bus) pour un montant de 44,41 €/enfant. Une deuxième demande d'aide financière devrait arriver de la part des familles. Un conseiller fait remarquer qu'une demande similaire avait été rejetée en 2016. Après discussion, le Conseil est défavorable, à l'unanimité.
- 5. Délibération : décision modificative n° 1 sur le budget communal de type « virement de crédit » en investissement (enfouissement télécom tranche 2 + extension BT à Azinières)** : transfert de 10 000 € du chapitre D 020 « dépenses imprévues » sur le chapitre D 204 « travaux enfouissement réseaux ». Adoptée à l'unanimité.

6. **Informations sur la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour l'ensemble des agents** : actuellement il y a une disparité de traitement des primes entre les agents communaux (certains ont l'IAT, d'autres la NBI, d'autres le RIFSEEP, et les 3 derniers embauchés n'ont rien). Le projet de délibération consiste à attribuer à chaque agent (en fonction de leur nombre d'heures) le RIFSEEP. Ce projet sera soumis au Comité Technique. En cas d'avis favorable, M. le Maire prendra un arrêté pour fixer le montant de la prime.
7. **Présentation du rapport d'activités 2019 de la communauté de communes des rives du Haut-Allier conformément à l'article L-5211-39 du code général des collectivités territoriales** : Après avoir donné une copie du bilan à chaque conseiller, M. le Maire fait un résumé du bilan.
8. **Transfert des pouvoirs de polices administratives spéciales (arrêté)** : M. le Maire va prendre un arrêté pour s'opposer au transfert à la CCRHA.
9. **Divers** :
  - **dossier chlorure de vinyle monomère (CVM) dans le cadre des futurs travaux d'assainissement sur le village de La Morge** : pour un linéaire d'environ 1000 ml. Aujourd'hui, le SGEB a installé une purge : avantage : il n'y a plus de CVM qui stagne dans la tuyauterie ; inconvénient : la commune paie pour l'eau qui part dans la nature. Des travaux de changement des tuyaux PVC est envisagé. Sur ces travaux liés aux CVM, il est possible de prétendre à des subventions de la part de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur maxi de 60 %, et de la part du département 43 à hauteur maxi de 20 %. Cependant, ces subventions sont soumises à la condition que la commune possède un diagnostic d'eau potable sur le territoire et d'un schéma directeur. Cette étude qui coûte entre 15 à 20 k€ peut être subventionnée à hauteur de 80 %. Elle permet de faire l'inventaire du réseau d'eau potable de la commune, et donc être éligible aux subventions.
  - **Travaux assainissement collectif sur les hameaux de Flaghac et La Morge** : Christine Peghaire et Françoise Jourdain ont rencontré le Trésorier de Langeac pour étudier la faisabilité financière de ce projet. Le coût est estimé à 500 k€, sur lesquels il est possible d'avoir 150 k€ de subventions. Il resterait donc à la commune environ 350 k€ d'autofinancement. Pour le Trésorier, il n'y a pas de problème majeur à effectuer ces travaux. Il doit, début 2021, faire une étude prospective.
  - **Travaux voirie sur la route de La Salzède et vers l'entreprise Lisa & Siozade** : début janvier 2021.
  - **Prochain Conseil municipal** : mercredi 16 décembre 2020.

La séance est levée à 22h00.